

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024**  
**Date de la convocation : 11 octobre 2024**

*Ordre du jour préparé par Lénaïck DIERSTEIN, Secrétaire Générale de Mairie*

Le Conseil Municipal de Caouënnec Lanvézéac s'est réuni le 21 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Jean-François Le Guével, Maire.

Etaient présents : M. LE GUEVEL, M. BODIOU, Mme LE PERF, Mme GUERN, M. LE CAER, M. LE BONNIEC, M. LAHOUSSINE, Mme DANIEL, Mme LE CAM, M. DERRIEN, M. LOISEL, M. LE CAROU.

Etaient absents : M. LONIE, Mme LYPHOUT, Mme MEUDIC.

Mme GUERN a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Repas du 11 novembre
- Dissolution du CCAS
- Travaux d'aménagement EP Lanvézéac
- Rapport d'activité LTC
- Point sur PLUiH
- Projets 2025
- Site internet commune
- Questions diverses

***Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 :***

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

***ADOPTE le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024***

**1/ Repas du 11 novembre : fixation du tarif accompagnants**

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du CCAS du 24 septembre 2024, le repas des aînés 2024 a été fixé au lundi 11 novembre 2024.

Le repas est offert aux personnes de 70 ans et plus de la commune ainsi qu'aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année le repas sera préparé par les agents en poste à la cantine de l'école et que les dépenses liées à cette préparation (charges de personnel et achats des denrées) seront imputées au budget communal, le CCAS devant être dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le CCAS a fixé un tarif pour les personnes de l'entourage des aînés et des conseillers municipaux pour un montant de **35,00 € / repas**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE de :**

**Fixer** la participation au repas des accompagnants des aînés et des conseillers municipaux à **35,00 €**.

**D'imputer** ces recettes au budget communal 2024, le CCAS devant être dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **2/ Dissolution du CCAS : Intégration du budget du CCAS au budget communal**

Vu l'article 79 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoire de La République (dite loi NOTRe), reconnaissant le caractère facultatif des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants et rendant possible leur dissolution par délibération du conseil municipal,

Monsieur le Maire de Caouënnec-Lanvézéac propose aux membres du conseil municipal de dissoudre le Comité Communal d'Action Sociales (CCAS) et de confier ses missions au budget communal de Caouënnec-Lanvézéac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** la dissolution du CCAS.

**ACCEPTE** que son budget soit transféré au budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **3/ Travaux d'aménagement Eclairage Public à Lanvézéac**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energie concernant les travaux d'enfouissement des lignes électriques (liés au renouvellement BT P7) à Lanvézéac, Kerbry, Kerbeven et Ru Ar Lan, et précise qu'il convient de délibérer au sujet de ces travaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** :

Le projet d'éclairage public concernant l'Aménagement EP « LANVEZEAC » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 22 000,00 € (*coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **13 240,74 €**. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de **8%**, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

## **4/ Rapport d'activité de LTC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité de LTC est accessible sur le site internet de LTC. La vidéo proposée par LTC est présentée.

Cette présentation amène deux sujets :

- L'offre de transport LTC (TILT) est insuffisante sur la commune. Ce manque de transport se ressent surtout durant les vacances solaires. L'existence de la ligne départementale Guingamp-Lannion ne répond pas à l'attente des jeunes qui souhaitent se rendre à Lannion ou sur les plages, par exemple.
- La question de la date de fin des travaux du parc des expositions est posée.

## **5/ Point sur le PLUiH**

Le maire fait le point sur l'avancement des travaux relatifs à l'élaboration du PLUi-H et présente les hypothèses envisagées pour la commune.

## **6/ Projets d'investissement 2025**

Quelques projets tels que l'achat du garage Tredan, la démolition de l'actuel atelier communal, la construction d'un préau à l'école ou la réfection de la salle de conseil à la mairie sont proposés. Des devis vont être demandés. Le choix se fera selon les budgets disponibles.

## **7/ Site internet commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le site internet de la commune sera prochainement opérationnel.

## **8/ Questions diverses**

- Pose clôture au city-stade

Un coup de main de la part des conseillers municipaux est sollicité pour la mise en place de la clôture au city-stade.

6 conseillers sont volontaires pour aider les employés communaux à effectuer ces travaux qui seront planifiés pour fin novembre si possible.

- Panneau Pocket

Panneau Pocket est une application à télécharger pour recevoir les infos et alertes de la commune. L'application est gratuite, sans publicité et 100% anonyme.

Cet outil sera prochainement activé sans frais supplémentaires pour la commune car inclus de la pack logiciels mairie.

Des flyers seront distribués et mis à disposition dans les commerces et des affiches apposées afin d'en informer les habitants de la commune.

- Garage TREDAN

Dans le cadre du projet d'acquisition du garage de Monsieur TREDAN pour y installer l'atelier technique, une visite a été convenue le samedi 19 octobre 2024 à 11h avec l'ensemble du conseil municipal qui s'est dit favorable à ce projet d'acquisition.

- Fermeture de la bibliothèque en langue bretonne de Cavan

Monsieur Alain Lahoussine expose la problématique du projet de fermeture de la bibliothèque en langue bretonne de Cavan.

La disparition de cet espace culturel est jugée regrettable par l'assemblée.

La séance se termine à 21h30

---

---

COMPTE RENDU signé le .....

Le Maire,  
Jean-François LE GUEVEL

La secrétaire de séance,  
Martine GUERN